

# Travailleur positif Covid-19 en entreprise<sup>1</sup>

## Evaluation des risques et recherche des contacts

Le but de ce document est d'aider les entreprises à gérer efficacement les cas positifs Covid-19 afin d'empêcher sa propagation et de limiter son impact sur l'organisation du travail.



### 1. Analyser la période de tracing

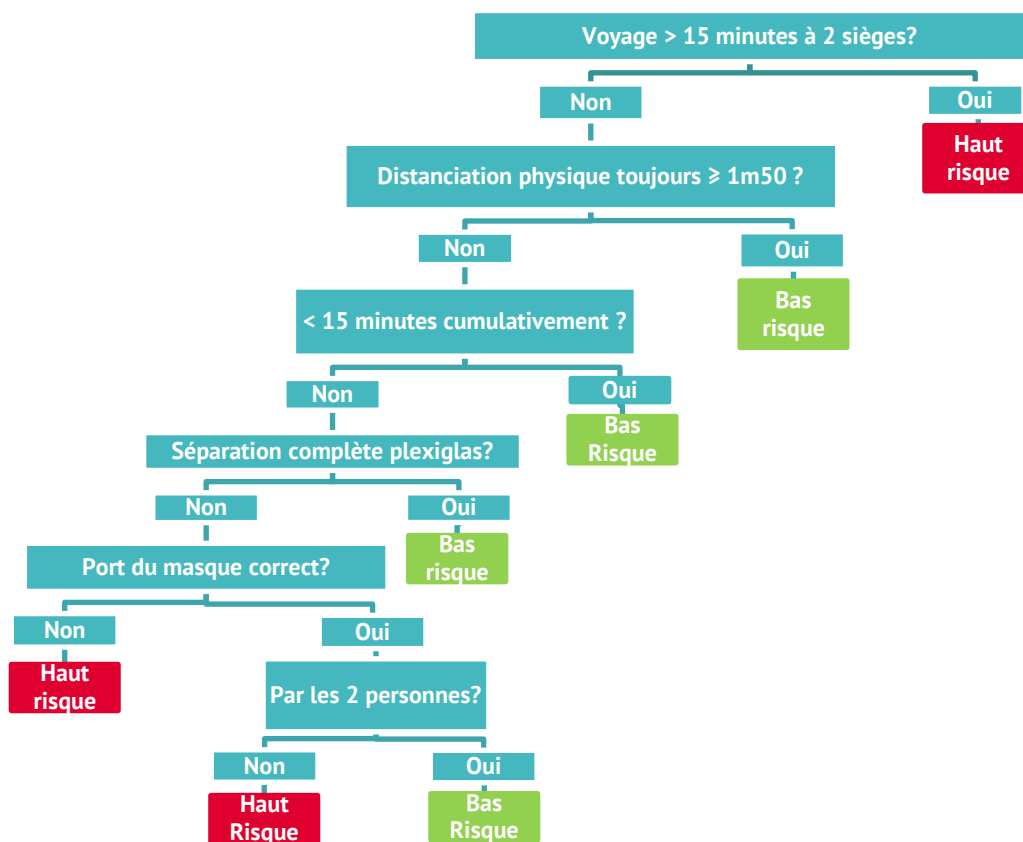
Déterminez la **période de tracing** à prendre en compte.

**Du** ..... (48 heures avant apparition des symptômes ou réalisation du test si asymptomatique)  
**Au** ..... (Dernier jour de travail dans l'entreprise)

### 2. Classer les contacts

Déterminez ensemble avec les Ressources Humaines/le SIPPT<sup>2</sup> les contacts possibles du travailleur (collègues directs, réunions, visiteurs, externes, ...) durant cette période de tracing et classez-les : haut risque – bas risque. **Complétez à cet effet notre Contact Tracing Tool.**

**Arbre décisionnel**



**i** Toujours considéré à haut risque si contact physique/fluides corporels (p.ex. se serrer la main, accolades, collègue qui s'est trouvé proche lorsque le travailleur testé positif a éternué/toussé, ...).

<sup>1</sup> Entreprise hors secteur santé.

<sup>2</sup> Service Interne de Prévention et de Protection au Travail



### 3. Référer à notre Contact Tracing Center (CTC)

Si votre analyse de risque avec notre outil [Contact Tracing Tool](#) a révélé un ou plusieurs travailleurs contact à haut risque, envoyez cet outil complété à notre centre de tracing (le CTC) : [covid@securex.be](mailto:covid@securex.be).

Notre CTC se chargera alors, pour vos travailleurs à haut risque, de :

- rédiger une attestation de quarantaine d'une durée de 10 jours après le dernier contact à risque
- générer un code de prescription pour un test COVID-19, envoyé par sms au(x) travailleur(s)

Notre CTC suivra également les résultats de ce testing.

### 4. Informer vos travailleurs des mesures à prendre

- Informez les travailleurs à haut-risque** : mesures en fonction du statut vaccinal de votre travailleur :

Les contacts à haut risque asymptomatiques ne sont plus testés (excepté les autotests).

**Votre travailleur est vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de < 5 mois.**

Votre travailleur peut continuer à travailler. Une quarantaine ne doit pas être suivie.

**Votre travailleur est vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de > 5 mois.**

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 4 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 7.

**Votre travailleur n'est pas vacciné.**

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

**Votre travailleur a été infecté dans les 5 mois avant le CHR.**

Votre travailleur est dispensé de tests et d'une quarantaine. Le travailleur n'est pas considéré comme contact à haut risque.

**Votre travailleur ne souhaite pas vous communiquer son statut vaccinal.**

Votre travailleur suit les mêmes règles de quarantaine qu'une personne non vaccinée.

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

- Un [modèle de mail à l'attention des travailleurs à haut-risque](#) est mis à votre disposition.**

- Rassurez** les bas risques et rappelez-leur les mesures de prévention en vigueur dans l'entreprise.

- Un [modèle de mail à l'attention des travailleurs à bas risque](#) est mis à votre disposition.**

- Assurez une **information transparente dans l'entreprise** notamment avec les représentants des travailleurs.

### 5. Réévaluer les mesures de prévention

Lorsque pendant la période de suivi des contacts, un contact à haut risque est identifié, il est nécessaire de se poser la question de savoir si les mesures de prévention ont été bien appliquées et dans le cas contraire, elles devront être réévaluées afin qu'une telle situation ne se répète pas.



## Un Cluster en entreprise : que faire ?

On parle de cluster possible à partir de 2 cas positifs liés entre eux pendant une période de 14 jours. Par « liés entre eux », on sous-entend qu'ils ont eu des contacts (à haut risque) entraînant une contamination possible au sein de l'entreprise.

→ Contactez votre médecin du travail. Il doit le déclarer aux autorités régionales (AVIQ, Iriscare ou Zorg & Gezondheid).



## Informez vos collaborateurs !

Chaque membre du personnel doit être tenu au courant des mesures de prévention en vigueur dans l'entreprise et de la manière dont le suivi des contacts est organisé (ex. formation via toolbox).

Sujet	Support Securex
<b>Informations générales COVID19</b>	<a href="#">Informations générales – COVID-19</a>
<b>Mesures de prévention dans l'entreprise</b> Lesquelles ?	Affiche « <a href="#">Protégez-vous contre le coronavirus</a> » Affiche « <a href="#">Le lavage des mains</a> » Vidéo « <a href="#">Comment se laver les mains correctement ?</a> »
<b>Port correct du masque</b> Comment le mettre/le retirer ? Quand le changer ?	Affiche « <a href="#">Comment porter correctement un masque ?</a> » Vidéo « <a href="#">Comment porter un masque ?</a> »
<b>Symptômes COVID-19</b> Que sont-ils et que faire ?	Affiche « <a href="#">Soyez attentif à tous ces symptômes</a> »
<b>Suivi des contacts</b> Qu'est-ce qu'un contact ? Qui contacter en interne ?	<a href="#">Informations générales – Suivi des contacts</a>

Enregistrez les présences aux formations et veillez à ce qu'elles soient mises à jour et en tout temps accessibles aux collaborateurs.

Vous trouverez l'entièreté de notre matériel de communication sur notre [site internet](#).



# ANNEXES

## Informations générales – COVID-19

---

### Symptômes & Cas possible COVID-19

[Sciensano](#) définit un cas possible COVID-19 comme une personne avec :

→ au moins **un des symptômes majeurs** suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux, respiration difficile (dyspnée), douleur thoracique, perte de goût et/ou d'odorat (anosmie et/ou dysgueusie)

OU

→ au moins **deux des symptômes mineurs** suivants, sans autre cause évidente : fièvre, douleurs musculaires, fatigue, écoulement nasal (rhinite), maux de gorge, maux de tête, manque d'appétit (anorexie), diarrhée, confusion aiguë, chute soudaine

OU

→ une **aggravation de symptômes respiratoires chroniques** (bronchopneumopathie chronique obstructive, asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

Un travailleur qui présente des symptômes doit appeler son médecin traitant et rester à la maison. C'est ce dernier qui décidera si le travailleur est un cas possible COVID-19 : c'est-à-dire s'il doit être testé et être mis en isolement le temps du résultat du test. Ce rôle ne peut légalement pas être endossé par votre médecin du travail.

### Mode de transmission

La [transmission](#) se fait principalement de personne à personne par des aérosols, des gouttelettes expulsées lorsqu'une personne infectée parle, éternue ou tousse. Ces gouttelettes peuvent aussi se retrouver sur des objets que l'on touche, et comme on a tendance à se toucher le visage, on peut de cette manière contracter le virus.

### Contagiosité et incubation

D'après les connaissances actuelles :

- ❗ Contagiosité : en cas de symptômes ou dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes.  
Bien que certaines personnes ne développent jamais de symptômes, elles pourraient être contagieuses mais on ne sait pas encore très bien dans quelle mesure. Par précaution, on considère une période de contagiosité de 7 jours à partir du test positif.
- ❗ Période d'incubation : en moyenne de 5 à 6 jours mais peut aller de 2 jusqu'à 14 jours.

### Dépistage

Le virus peut être détecté dans un prélèvement du nez/gorge (test PCR). Ce test est réalisé en cas de symptômes ou en cas de contact à haut risque.

N.B. : un test PCR peut rester positif au-delà de la période de contagiosité.

## Informations générales – Suivi des contacts

---

Source : [Sciensano – Contacts à risque](#)

### Définition « Contact »

Chaque personne qui a été en contact avec le cas confirmé COVID-19 jusqu'à 2 jours avant

- ⇒ le début des symptômes – si le cas confirmé a des symptômes
- ⇒ la réalisation du test – si le cas confirmé n'a pas de symptôme

Si la personne était elle-même un cas confirmé COVID-19 (test PCR+) dans les 8 semaines précédentes, elle n'est pas considérée comme un contact.

### Définition « Contact à haut risque » & « Contact à bas risque »

#### Contacts à haut risque ou contacts étroits

- Une personne avec un contact cumulatif d'au moins 15 minutes à une distance de < 1,5 m, face à face<sup>3</sup>, par exemple lors d'une conversation, sans port du masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par un des deux personnes. Cela comprend, entre autres, les cohabitants, les enfants d'un même groupe résidant dans une collectivité, des personnes avec lesquelles on a partagé un repas et éventuellement des voisins au travail.
- Une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19.
- Une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou fluides corporels d'un patient COVID-19, par exemple pendant les embrassades ou le bouche à bouche, ou un contact avec des vomissements, selles, glaires, ...
- Une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, dans n'importe quel moyen de transport, assis à deux sièges de distance (dans n'importe quelle direction) du patient, même si toutes les personnes impliquées portaient un masque buccal approprié. Y compris les membres d'équipage de vol travaillant dans la section de l'avion où le cas était assis. Si la gravité des symptômes ou le déplacement du patient indique une exposition potentiellement plus grande, les passagers dans le même compartiment ou tous les passagers de l'avion peuvent être considérés comme contacts à haut risque (évaluation par la cellule de surveillance des maladies infectieuses).

#### Contacts à bas risque

- Une personne qui a eu plus de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face) mais avec port de masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par les deux personnes.
- Une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face).
- Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes mais où la distance de > 1,5 m a été respectée.  
Cela comprend entre autre des personnes qui travaillent dans la même pièce<sup>4</sup>, ou dans une salle d'attente.

---

<sup>3</sup> En cas de séparation complète par une paroi en plexiglas, ceci n'est pas considéré comme un contact face à face.

<sup>4</sup> En dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée.

## Mesures par type de contact

### Contacts à haut risque – Contacts étroits

**Quarantaine à la maison durant maximum 10 jours** après le dernier contact à risque.

#### Autres mesures en fonction du statut vaccinal de votre employé :

Les contacts à haut risque asymptomatiques ne sont plus testés (excepté les autotests).

**Votre travailleur est vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de < 5 mois.**

Votre travailleur peut continuer à travailler. Une quarantaine ne doit pas être suivie.

**Votre travailleur est vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de > 5 mois.**

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 4 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 7.

**Votre travailleur n'est pas vacciné.**

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

**Votre travailleur a été infecté dans les 5 mois avant le CHR.**

Votre travailleur est dispensé de tests et d'une quarantaine. Le travailleur n'est pas considéré comme contact à haut risque.

**Votre travailleur ne souhaite pas vous communiquer son statut vaccinal.**

Votre travailleur suit les mêmes règles de quarantaine qu'une personne non vaccinée.

Votre travailleur doit aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

→ **Durant une période de 14 jours après le dernier contact, suivi des mesures** suivantes :

- ⇒ Attention rigoureuse aux mesures d'hygiène de base.
- ⇒ Port du masque obligatoire pour tout déplacement à l'extérieur.
- ⇒ Suivi de l'état de santé.
- ⇒ En cas de symptômes, isolation et contact avec le médecin traitant.
- ⇒ Contacts sociaux à éviter totalement pendant la période de quarantaine et à limiter pendant les 7 jours qui suivent, en respectant toujours une distance de 1,5 m.

### Contacts à bas risque

→ **Durant 14 jours, suivi des mesures** suivantes :

- ⇒ Attention rigoureuse aux mesures d'hygiène de base.
- ⇒ Port du masque obligatoire pour tout déplacement à l'extérieur.
- ⇒ Contacts sociaux à limiter, en respectant toujours une distance de 1,5 m.
- ⇒ En cas de symptômes, isolation et contact avec le médecin traitant.



## Modèle de mail – Mesures pour les contacts à haut risque

---

Cher collègue,

Dans le cadre du travail, vous avez été récemment en contact avec quelqu'un testé Covid positif.

Sur base des informations en notre possession et des [directives Sciensano](#), **vous êtes considéré(e) comme contact à haut risque.**

### Que devez-vous faire ?

- ❗ Restez **pendant maximum 10 jours à la maison en quarantaine** après la date du dernier contact au travail avec la personne covid-19
  - Le médecin du travail de Securex se charge de rédiger un certificat de quarantaine. Il n'est pas nécessaire de contacter votre médecin traitant.

### Autres mesures en fonction du statut vaccinal de votre employé :

Les contacts à haut risque asymptomatiques ne sont plus testés (excepté les autotests).

**Vous êtes vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de < 5 mois.**

Vous pouvez continuer à travailler. Une quarantaine ne doit pas être suivie.

**Vous êtes vacciné. La date du dernier vaccin (booster ou 2<sup>ième</sup>) date de > 5 mois.**

Vous devez aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 4 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 7.

**Vous n'êtes pas vacciné.**

Vous devez aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

**Vous avez été infecté dans les 5 mois avant le CHR.**

Vous êtes dispensé de tests et d'une quarantaine . Vous n'êtes pas considéré comme contact à haut risque.

**Vous ne souhaitez pas communiquer votre statut vaccinal.**

Vous devez suivre les mêmes règles de quarantaine qu'une personne non vaccinée.

Vous devez aller en quarantaine.

La quarantaine peut être levée le jour 7 après le contact à haut risque à condition d'un auto-test négatif chaque jour jusqu'au jour 10.

- ① Restez **vigilant pendant 14 jours après le dernier contact** en appliquant les [mesures](#) des contacts à haut risque :
- Suivez attentivement votre état de santé : prenez 2x par jour votre température et contactez votre médecin traitant au moindre symptôme :
    - fièvre
    - toux
    - fatigue soudaine
    - douleurs musculaires sans raison apparente
    - mal de gorge
    - perte d'odeur et de goût
    - essoufflement ou pression ou douleur dans la région de la poitrine
    - diarrhée
  - Protégez vos cohabitants vulnérables
  - Portez le masque pour tout déplacement à l'extérieur.
  - Lavez-vous les mains régulièrement et surtout avant/après tout contact à risque
  - Toussez ou éternuez dans un mouchoir (ou dans le pli de votre coude le cas échéant) et jetez-le immédiatement dans une poubelle avec couvercle.
  - Portez toujours un masque buccal à l'extérieur et tenez-vous à 1,5 m des autres

Bien à vous



## Modèle de mail – Mesures pour les contacts à bas risque

---

Cher collègue,

Dans le cadre du travail, vous avez été récemment en contact avec quelqu'un au travail qui a été testé Covid positif.

Sur base des informations en notre possession et des [directives Sciensano](#), **vous êtes considéré(e) comme un contact à bas risque**. Vous devez être vigilant pendant 14 jours après le dernier contact au travail. Une quarantaine n'est pas nécessaire.

Voici les [mesures](#) pour les contacts à bas risque :

- Prenez 2x par jour votre température (ex. le matin avant de quitter votre domicile et le soir en rentrant).
- Au moindre symptôme repris ci-dessous, prenez contact avec votre médecin traitant et isolez-vous :
  - ⇒ fièvre
  - ⇒ toux
  - ⇒ fatigue soudaine
  - ⇒ douleurs musculaires sans raison apparente
  - ⇒ mal de gorge
  - ⇒ perte d'odeur et de goût
  - ⇒ essoufflement ou pression ou douleur dans la région de la poitrine
  - ⇒ diarrhée
- Portez toujours un masque buccal à l'extérieur et tenez-vous à 1,5 m des autres
- Lavez-vous les mains régulièrement et surtout avant/après tout contact à risque
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir (ou dans le pli de votre coude le cas échéant) et jetez-le immédiatement dans une poubelle avec couvercle.

Nous en profitons pour vous rappeler les mesures de prévention en vigueur dans l'entreprise :

[Texte libre](#)

N'hésitez surtout pas à nous contacter au besoin.

Bien à vous

